



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND-EST,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE LORRAINE

**VU** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

**VU** l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles,

**VU** l'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles,

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles,

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de premiers concours internes pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat,

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires,

**VU** l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat,

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** Le jury du concours externe, du concours externe spécial, du premier concours interne, du second concours interne, du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'académie de Nancy-Metz ainsi que du concours externe, du premier concours interne et du second concours interne pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat, session 2021, est composé ainsi qu'il suit :

### **Président :**

Monsieur Thierry DICKELE - Directeur académique des services de l'éducation nationale de Meuse

### **Vice-présidents :**

Monsieur Emmanuel BOUREL - Directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges

Monsieur Philippe TIQUET - Directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Olivier COTTET - Directeur académique des services de l'éducation nationale de Moselle

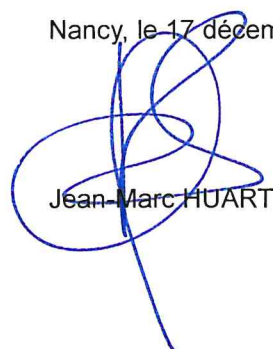
Monsieur Eric PAGOTTO - IA-IPR de Mathématiques - Doyen des IA-IPR - Rectorat de Nancy-Metz

**Membres du jury :**

Madame BASILE Véronique	PE	EEPR Saint-Léon Nancy
Madame BECONCINI Audrey	IEN	IEN Rombas
Monsieur BERTIN Hervé	IEN	IEN Commercy
Madame BIZÉ Angélique	IEN	IEN Golbey
Monsieur BOLSIUS Christophe	IEN	IEN Jarville
Madame BOUCHÉ Yannick	IEN	DSDEN de Meurthe-et-Moselle
Madame GERIN Valérie	IEN	IEN Verdun
Monsieur HOFFMANN Denis	IEN	IEN Sarrebourg Nord
Madame HOHMANN Florence	IEN	IEN Epinal-Xertigny
Monsieur KAMAL Mohammed	IEN	IEN Metz Sud
Monsieur LAMBERT Gilles	PE	EEPR Jeanne du Lys Saint-Vincent Nancy
Madame LEININGER Audrey	IEN	IEN Thionville 1
Madame PIERRAT Nicole	CPD	DSDEN de Meurthe-et-Moselle
Madame SALUZZI Arlette	IEN	IEN Château-Salins
Madame SAUVAGE Sylvie	IEN	IEN Metz Saint Vincent
Madame SPELLER Florence	IEN	IEN Montigny-lès-Metz
Monsieur STEF André	MC	Université de Lorraine

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 17 décembre 2020



Jean-Marc HUART